

N

Page 1 sur 4

2026,

HUART, directeur de Thaurfin Ltd

Excellence Madame Judith SUMINWA TUKULA, Première Ministre,

Excellence Monsieur Louis WATUM KABAMBA, Ministre des Mines,
Monsieur Léonide MUPEPELE, CEO de Bicotim et promoteur du projet MIFOR
Monsieur Paul MABIOLA, Directeur Général du Cadastre Minier
et Jean MBUYU & Associés, Mandataire en mines

Constitution de participation au Projet MIFOR des 3PR 1323, 1324 & 1325
qui sont interdites illégalement et qui les couvrent.

Document -26 publiée sur www.thaurfin.com/TH-003-26.pdf

Document TH-070-25 du 4 décembre 2025 transmise avec accusé de réception et par mail nous
a permis de constater sur le portail du cadastre minier que nos 3PR ont été récemment couverts
(cf annexe 1) alors que vous en avez la compétence selon l'art 9 du code minier. Ce
code minier a été violé ; cette lettre vous informait que nos 3PR sont valides, nous vous
fournissons des preuves sur <https://thaurfin.com/LES-FAITS.pdf>. Vous devez avoir été mal conseillée. Le
maintien de toujours que ces 3PR n'existent pas.

Notre argumentation apporte la preuve factuelle que ces 3PR n'ont jamais été déchués, ainsi
nous vous présentons une nouvelle fois en annexe. Son Excellence, Monsieur Louis WATUM KABAMBA,
qui maîtrise la législation minière vous fera un plaisir de le confirmer. L'IA que tout
transmet aussi la réalité de ces 3PR, (cf annexe 2).

République Démocratique du Congo	
PRIMATURE	
Courrier Reçu :	03 FEV 2026
Sous le n° :	26 03 844
Heure :	10:09
Signature :	